

LE TRAITEMENT DE LA **CATARACTE SECONDAIRE**

Des réponses à vos questions



Introduction

Cette brochure a pour objectif de vous informer sur la cataracte secondaire et son traitement.

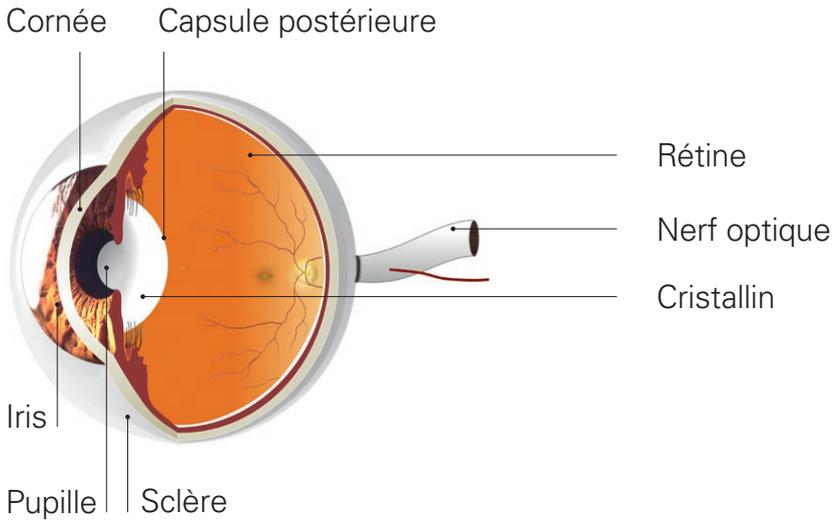
Qu'est-ce qu'une cataracte secondaire ?

Egalement appelée opacification capsulaire postérieure (OCP), la cataracte secondaire survient suite à une opération de la cataracte (implant d'un cristallin artificiel). Elle résulte d'une perte de transparence (opacification) de la capsule naturelle, protectrice du cristallin dans laquelle se trouve l'implant. Cette opacification est due à la multiplication anormale de cellules. La vision redevient floue et la lumière éblouissante.

L'OCP apparaît environ chez un-e patient-e sur deux dans les cinq ans qui suivent l'opération de la cataracte.

A quoi sert le cristallin ?

Habituellement clair et transparent, le cristallin joue le rôle d'une lentille : il fait converger les rayons lumineux vers la rétine et permet une vision nette à différentes distances.



Le diagnostic et les facteurs de risque

Comment est posé le diagnostic ?

Afin de détecter et d'évaluer le degré d'opacification de la capsule, votre ophtalmologue effectue les examens suivants :

- ▶ test de l'acuité visuelle avec vos lunettes, de loin et de près, pour voir si votre vision a baissé
- ▶ examen de l'œil au microscope (lampe à fente) avec application d'un collyre pour dilater la pupille.

Quels sont les facteurs de risque ?

- ▶ Les personnes jeunes opérées de la cataracte.
- ▶ Uvéites (inflammations).
- ▶ Opération de la cataracte suite à un traumatisme.

Le traitement

En quoi consiste le traitement ?

Selon les cas, l'OCT peut être simplement surveillée ou corrigée par laser Yag. Le traitement consiste à ouvrir l'arrière de la capsule (capsulotomie) contenant l'implant. Les rayons lumineux peuvent à nouveau atteindre la rétine et la vision redevient nette.

Indolore et très rapide, cette procédure ne nécessite pas d'hospitalisation. Elle s'effectue en salle de traitement. La récupération définitive de la vue est obtenue en quelques jours.

Comment se déroule le traitement ?

Une brochure vous donne tous les détails sur la planification, la préparation et l'organisation des interventions. N'hésitez pas à la demander à l'équipe soignante.



INFO

Vous pouvez consulter la brochure « L'organisation de vos traitements en ophtalmologie - des réponses à vos questions » sur ➔ <http://hug.plus/ophtalmologie>.

Anesthésie : l'intervention est pratiquée sous anesthésie locale à l'aide de collyres anesthésiants.

Durée : quelques minutes.

Le jour de l'intervention : à votre arrivée à l'hôpital, vous êtes accueilli·e et accompagné·e en salle de traitement. L'infirmier·ère vous applique des gouttes pour dilater votre pupille. Une attente d'environ 30 minutes est nécessaire pour une dilatation optimale.

Par la suite, le·la médecin vous installe devant le laser. Vous êtes assis·e comme lors d'un examen de routine : votre menton et votre front sont appuyés sur les supports de l'appareil.

Une lentille en verre est parfois placée entre le laser et votre œil. Les impacts laser, très brefs et de faible énergie, sont effectués sous microscope. Ils coupent délicatement le centre de la capsule sans endommager l'implant. Il est important d'éviter de bouger au cours de cette procédure.

Après l'intervention : L'infirmier·ère vous met quelques gouttes anti-inflammatoires dans l'œil.



ATTENTION

La dilatation dure plusieurs heures. Vous ne pouvez pas conduire pendant cette période. Il est conseillé de venir accompagné·e ou avec les transports publics.

Qu'est-ce que vous pouvez ressentir après l'intervention ?

Ce traitement est indolore. Cependant, vous pouvez :

- ▶ ressentir une gêne due à l'éblouissement provoqué par le laser, qui peut se prolonger après le traitement
- ▶ dans de rares cas, faire un malaise pendant ou après l'intervention.

Quelles sont les complications possibles ?

Malgré toutes les précautions prises par votre chirurgien-ne, des complications rares peuvent survenir.

- ▶ Inflammation de l'œil, qui s'atténue rapidement.
- ▶ Augmentation de la pression dans l'œil (exceptionnelle).
- ▶ Implant endommagé (souvent sans gravité ni incidence sur la vision).
- ▶ Déplacement de l'implant, qui nécessite une nouvelle opération (exceptionnel).
- ▶ Récidive de l'opacification de la capsule, avec possible ré-intervention (rare).
- ▶ Décollement postérieur du corps vitré, suivi de déchirures sur la rétine ou d'un décollement de rétine.
- ▶ Œdème maculaire (au centre de la rétine) : la vision devient trouble ou baisse (moins de 1% des cas).
- ▶ Décollement de rétine (2% des cas).

Des troubles plus graves peuvent survenir surtout en cas d'une autre maladie des yeux (comme la myopie) passée ou présente. Ces complications peuvent se produire des années après l'intervention et nécessitent une consultation en urgence pour éviter une diminution importante et permanente de la vue.

Quelle est l'évolution ?

La vue s'améliore dans les heures ou les jours qui suivent le traitement. Vous récupérez la vue que vous aviez lors de la première opération de la cataracte. Cependant, vous pouvez percevoir certains effets sans gravité qui disparaissent dans les semaines qui suivent :

- ▶ des corps flottants (mouches) dans votre champ de vision
- ▶ une sensibilité à la lumière
- ▶ une irritation ou une inflammation (œil rouge plus ou moins sensible) Parfois, le-la médecin vous prescrit des gouttes pour les yeux.



ATTENTION

Contactez votre ophtalmologue au ☎ 022 372 84 00 ou présentez-vous aux urgences ophtalmologiques (6h30 à 20h) ou des HUG (20h à 6h30) si vous observez un ou plusieurs des symptômes suivants :

- ▶ une augmentation soudaine de « mouches volantes »
- ▶ des éclairs lumineux
- ▶ un voile sombre masquant une partie de votre champ de vision
- ▶ une sensation de brouillard
- ▶ une déformation des images
- ▶ une diminution de votre vue
- ▶ une douleur qui apparaît ou augmente.

Informations pratiques

Contact

Service d'ophtalmologie

Rue Alcide-Jentzer 22, 1205 Genève

☎ 022 372 84 00

Horaires : 8h-12h et 13h-17h, du lundi au vendredi

Urgences ophtalmologiques (24h/24, 7 jours/7)

☎ 022 372 84 00

Coordonnées de votre ophtalmologue :

Vos questions à l'ophtalmologue :

Votre traitement médicamenteux :

Vos allergies éventuelles :

Pour en savoir plus

➔ www.hug.ch/ophtalmologie

Cette brochure a été élaborée par le Service d'ophtalmologie, avec la collaboration du Groupe d'information pour patient-es et proches (GIPP). Elle a été réalisée avec le soutien de la Fondation privée des HUG.